



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BRUNO Thierry, Maire.

Délibération :

D_2026_04_30

Date de convocation du conseil : 3 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BRUNO Thierry, M. HERBRETEAU Bernard, Mme GUERIN Sylvie, M. MICHELET Christophe, Mme LUCAS Isabelle, ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. TERRACHER Philippe, Mme BOCQUIER Priscilla, GUERIN Jean Didier, Mme MILLET Catherine, Mme BROUANT Laurence, Mme OLLIVIER Bernadette, Mme BURGAUD Natacha, M. FAGON Yannick, Mme PEREZ Anne, M. CLEMENT Christophe, M. PERRONAUD Ludovic, Mme COUTURIER Christelle, M. PHILIPPOTEAU Lucas, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. LABBÉ Hervé, M. DESBROSSE Jérôme, Mme BETHUNE Christelle.

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Objet : Indemnités de fonction des adjoints au maire

Absents excusés :

Mme CHARRANNAT Corinne a donné pouvoir à M. Hervé LABBÉ.

Secrétaire de séance : Mme BOCQUIER Priscilla

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 et RR2123-23

Vu la délibération n° D2026_03_25 du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire

Vu la délibération n° D2026_03_26 du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints

Vu la délibération n° D2026_03_27 du 21 mars 2026 relative à l'élection des adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités des adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

Eu égard au nombre d'habitants et au barème à appliquer,

Il est proposé de fixer les indemnités des adjoints ainsi qu'il suit :

1 ^{er} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique	5 ^{ème} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique
2 ^{ème} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique	6 ^{ème} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique
3 ^{ème} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique	7 ^{ème} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique
4 ^{ème} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique	8 ^{ème} Adjoint :	17 % de l'IB terminal de la Fonction Publique

Il est précisé que ces indemnités de fonction seront versées mensuellement à compter de la date du caractère exécutoire de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 21 voix pour et 6 abstentions,

APPROUVE la proposition ci-dessous

ADOpte le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

AJOute que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

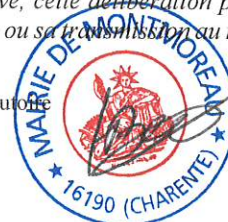
PRECISE que cette délibération prendra effet dès son caractère exécutoire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 08/04/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/04/2026



Le Maire,
Thierry BRUNO

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
ALLOUEES AUX MAIRE ET ADJOINTSARRONDISSEMENT : ANGOULEME
CANTON : TUDE ET LAVALETTE
COMMUNE de MONTMOREAU

POPULATION : 2 485 habitants :

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

indemnité maximale du Maire + total des indemnités maximales des Adjointes = 9 320,20 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire

Nom du Maire	Taux et montant de l'indemnité maximale	Majoration éventuelle	Indemnité de droit
Thierry BRUNO	55,70 % de l'IB Terminal <i>Soit 2 289,56 €</i>	Néant	55,70 % de l'IB Terminal <i>Soit 2 289,56 €</i>

B. Adjointes au Maire

Nom des Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité maximale	Majoration éventuelle	Taux et montant votés
1er adjoint : Bernard HERBRETEAU	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>
2 ^e adjoint : Sylvie GUERIN	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>
3 ^e adjoint : Christophe MICHELET	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>
4 ^e adjoint : Isabelle LUCAS	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>
5 ^e adjoint : Roland ELUERD	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>
6 ^{ème} adjoint Murielle HERAUD	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>
7 ^{ème} adjoint Philippe TERRACHER	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>
8 ^{ème} adjoint Priscilla BOSQUIER	21,38 % de l'IB Terminal <i>Soit 878,83 €</i>	Néant	17,00 % de l'IB Terminal <i>Soit 698,79 €</i>

C. MONTANT TOTAL ALLOUE : 7 879,88 €

*(indemnité du Maire + total des indemnités des adjointes)**Ces indemnités suivront automatiquement les actualisations législatives ou réglementaires de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.*

Fait à Montmoreau, le 8 avril 2026

Le Maire,

Thierry BRUNO

